

RÉPONSE DU CONSEIL COMMUNAL À L'ASSEMBLÉE CITOYENNE DE NEUCHÂTEL OUEST CONCERNANT LE MANDAT CITOYEN INTITULÉ «TROTTOIR GRISE-PIERRE» (MC-NEO-025)

Mesdames, Messieurs,

En date du 07.04.2024, la Commission des assemblées citoyennes et des quartiers nous a adressé le mandat citoyen mentionné ci-dessus pour règlement. Conformément à l'article 12 du règlement concernant les assemblées citoyennes, du 14 novembre 2022, nous vous remettons la présente réponse.

Le mandat citoyen «Trottoir Grise-Pierre» revient sur la réponse donnée au mandat MC-NEO-001 intitulé «Trottoir côté nord, arrêt de bus Grise-Pierre», en demandant cette fois de supprimer des places de stationnement au sud de la route pour gagner de la place afin de créer un trottoir au nord et d'élargir l'arrêt de bus, tout en y ajoutant un abri.

Après analyse, il est apparu que la proposition de supprimer trois places de stationnement en zone bleue auraient des conséquences à deux niveaux:

- La suppression des trois places bleues ne serait pas sans conséquences pour les riverain-e-s des alentours, étant donné que le secteur concerné est soumis à une pression élevée sur le stationnement.
- Le nouveau trottoir créé empêcherait le bus de s'aligner sur son quai, ce qui nécessiterait de démolir et reconstruire l'ouvrage, alors que ce dernier a été réalisé il y a moins de quatre ans.

De ce fait, la proposition de supprimer les places de stationnement n'est pas retenue.

Nous souhaitons signaler que les traversées piétonnes ont été facilitées sur l'entier de l'axe grâce à l'instauration d'une zone 30 qui s'étend de la rue du Clos-de-Serrières jusqu'à la rue de l'Évole. Ce nouveau régime de vitesse permet aux piéton-ne-s de rejoindre le trottoir sud de manière sensiblement plus sûre, leur permettant ainsi de traverser en toute sécurité au passage pour piétons existant situé vers l'arrêt de bus Grise-Pierre.

Au surplus, nous renvoyons l'autrice du mandat à notre réponse initiale au mandat MC-NEO-001 dont la conclusion reste valable: un trottoir ne pourra pas être réalisé à cet endroit à moyen terme, même en supprimant trois places de stationnement comme cela est proposé. Nous rappelons que, de manière générale, les services communaux sont à disposition pour répondre directement aux questions techniques des habitantes et habitants de la ville.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de notre parfaite considération.

Neuchâtel, le 3 novembre 2025

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,



Nicole Baur

Le chancelier,



Daniel Veuve